

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Certificat de la tenue de la soirée de consultation – règlement no 620

Je soussignée, Caroline Marier, sec.-trés.-adj., certifie par la présente, qu'une soirée de consultation s'est tenue le jeudi 7 mars 2019 à 18h00 à la salle communautaire, située au 1067, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François et ce, en présence de monsieur le maire Gérald Maltais, monsieur Éric Bergeron, responsable de l'urbanisme.

Et j'ai signé ce 7^{ème} jour de mars 2019.

Caroline Marier, sec.-trés.-adj.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 11^e jour de mars 2019, à l'heure et au local ordinaire des séances du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Jérôme Bouchard, Olivier Dufour, tous conseillers(ère) formant quorum.

Étaient absents : Mme Marie-Ève Gagnon, conseillère au siège no 3 et M. Jacques Bouchard, conseiller au siège no 5

Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
 - 1 a) Période de questions du public
- 2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2019
- 3.- Comptes fournisseurs de février 2019
 - 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en janvier 2019, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no 367.
- 4- Avis de motion & Règlement
 - 4.1- Avis de motion - Règlement no 620 (REPORTÉ)
 - 4.2- Second projet – Règlement no 620 (REPORTÉ)
- 5- Résolutions
 - 5.1- Sécurité civile - Demande d'aide financière – Volet 2
 - 5.2- Mandat – Expertise – photos interprète
 - 5.3- Facture no 5 – Consultant en développement
 - 5.4- 5 723 \$ Subvention - dossier 26962-1 - 10 000 \$
 - 5.5- Adjudication – refinancement règlement no 330-468-252
 - 5.6- Contrat de déneigement – MTQ
 - 5.7- Contrat de déneigement – Le Fief
 - 5.8- Application de la réserve – frais d'émission - règ. No 330-468
 - 5.9- Comité d'harmonisation – Mandat
 - 5.10- Comité consultatif en développement – Mandat
 - 5.11- Demande de certificat d'autorisation de changement d'usage 13-15, chemin du Versant – centre de services communautaires – zone H-13 – en vertu du règlement sur les P.I.I.A

- 5.12- La Débâcle 2019 – Charlevoix
- 5.13- Accès Petite Rivière – Versement subvention
- 5.14- Comité multi-ressource – conseil d’administration
- 5.15- Demande d’utilisation de l’eau potable – Alimentation – usine mobile de béton
- 5.16- Hydro Québec – Prolongement réseau souterrain
- 5.17- Directives de changement
- 5.18- Concernant l’exécution de jugements obtenus par la municipalité par la vente des immeubles sous contrôle de justice
- 5.19- Carrefour Plein Air Petite-Rivière – mandat plans & devis
- 5.20- Bâtiment de service – Parc des Riverains
- 5.21- Bacs semi-entfou – projet pilote
- 5.22- Entente Hydro-Québec – Parc entrepreneurial
- 6. Prise d’acte de la liste des permis émis en février 2019
- 7. Courrier de février 2019
- 8. Divers
 - 8 a) Forum Jeunesse – appui à la demande d’aide financière
 - 8 b) Abrogation de la résolution no 260518
 - 8 c) Offre de service – Formation – Coaching
 - 8 d) Offre de service – Denys Forgues - Coaching en leadership
- 9. Rapport des conseillers(ères)
- 10. Questions du public
- 11- Ajournement ou levée de l’assemblée

Rés.010319

1.- Ordre du jour

Il est proposé par François Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que l’ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

1 a) Période de questions portant sur l’ordre du jour

Rés.020319

2- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2019

Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 11^e jour de février 2019 est accepté, tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.030319

3- Comptes à payer – Février 2019

NOM

SOLDE

FOURNISSEURS REGULIERS

9002-7210 QUEBEC INC.

2019-02-25 013190

1 448.69

VOYAGE PIERRES

TOTAL	1 448.69
-------	----------

ACADÉMIE DE GESTION

2019-02-01 23 072	2 203.21
-------------------	----------

FORMATION GAÉTAN BOU

TOTAL	2 203.21
-------	----------

AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI

2019-02-26 265060	960.03
-------------------	--------

ENTRETIEN BUREAU

2019-02-02 268106	2 578.47
-------------------	----------

ENTRETIEN ÉCOLE

2019-02-02 268177	856.24
-------------------	--------

ENTRETIEN BUREAU

TOTAL	4 394.74
-------	----------

ÉNERGIES SONIC INC.

2019-02-01 00022628480	2 992.39
------------------------	----------

DIESEL

2019-02-12 00022810451	370.13
------------------------	--------

DIESEL

2019-02-15 00022825579	2 222.71
------------------------	----------

DIESEL

2019-02-22 00022935399	5 132.88
------------------------	----------

DIESEL

2019-02-27 00023016004	4 237.23
------------------------	----------

DIESEL

2019-02-12 B0543405730	1 969.84
------------------------	----------

DIESEL

2019-02-27 B0543405777	583.55
------------------------	--------

DIESEL

TOTAL	17 508.73
-------	-----------

ALAIN CÔTÉ

2019-02-15 1446	1 713.13
-----------------	----------

HONORAIRES

TOTAL	1 713.13
-------	----------

ASSOCIATION DES DIRECTEURS

2019-02-08 17441	619.72
------------------	--------

INSCRIPTION CONGRÈS

2019-02-25 17681	619.72
------------------	--------

INSCRIPTION CONGRÈS

2019-02-26 17707	619.72
------------------	--------

INSCRIPTION CONGRÈS

TOTAL	1 859.16
-------	----------

ASSOCIATION TOURISTIQUE

2019-02-22 24073	3 397.37
------------------	----------

COTISATION ANNUELLE

TOTAL	3 397.37
-------	----------

AUBE ANCTIL PICHETTE ET ASS.

2019-02-28 0190-47663	201.21
-----------------------	--------

DOSSIER TPS-TVQ

TOTAL	201.21
-------	--------

BOUCHARD ET GAGNON		
2019-02-06	19CG0011 HON.PROF.	421.96
TOTAL		421.96

CAMION INTERNATIONAL ELITE		
2019-02-25	1128054 PIÈCES FREITH #54	196.82
TOTAL		196.82

CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS		
2019-02-14	GQ08070 PIÈCE FREITH #51	146.83
2019-02-20	GQ08492 ESSUIE-GLACE	104.63
2019-02-26	GQ08795 JOINT POMPE HYDRAULI	2 016.86
2019-02-04	QB14197-1 RÉPARATION FREITH #5	738.50
2019-02-12	QB14342 RÉPARATION FREITH (#	2 962.87
TOTAL		5 969.69

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE		
2019-02-05	S-2019-06 FORMATION SENTINELLE	20.00
TOTAL		20.00

CHEZ S. DUCHESNE INC.		
2019-02-12	1715203 PELLE TRAINÉAU	114.83
2019-02-19	1716513 BUTOIR DE PORTE-MANI	20.49
TOTAL		135.32

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX		
2019-02-22	731-00904 TÉLÉPHONE-PROGRAMMAT	493.32
TOTAL		493.32

CONSTRUCTO SÉ@O		
2019-02-25	1992526 CRÉDIT AVIS NO: A916	-50.79
TOTAL		-50.79

DISTRIBUTION SIMARD INC.		
2019-02-04	61716 ARTICLES DE NETTOYAG	40.13
2019-02-25	62032 ARTICLE DE NETTOYAGE	25.18
2019-02-27	62079 ARTICLE DE NETTOYAGE	51.37
TOTAL		116.68

EQUIPEMENT GMM INC.		
---------------------	--	--

2019-02-21	109494	78.18
	AGRAFFES	
2019-02-15	111825	1 642.92
	ORDINATEUR (BRUNO LA	
2019-02-15	111826	3 065.22
	ORDINATEURS (ROXANNE	
2019-02-15	111827	-366.77
	CRÉDIT OFFICE 2018 (
2019-02-15	111828	654.21
	OFFICE PROFESSIONNEL	
2019-02-25	111931	132.19
	FIL-CABLE (ACCESSOIR	
2019-02-26	111940	78.18
	AGRAFE PHOTOCOPIEUR	
2019-02-01	141016	92.42
	COPIE NOIR	
2019-02-01	141017	108.43
	COPIE COULEUR	
TOTAL		5 484.98

ÉQUIPEMENTS SURVIE MARITIME INC.

2019-02-26	21904	168.27
	ESSAI HYDROSTATIQUE-	
TOTAL		168.27

GARAGE A. COTE

2019-02-26	37801	1 069.27
	PNEUS #51 (FREITH 51	
2019-02-12	37832	63.24
	PELLE	
TOTAL		1 132.51

GROUPE PAGES JAUNES

2019-02-13	19-6910000	69.46
	AFFICHAGE PAGES JAUN	
TOTAL		69.46

GROUPE AKIFER

2019-02-20	28984	245.00
	FORMATION - L'EAU ET	
TOTAL		245.00

HYUNDAI JEAN-ROCH THIBEAULT INC.

2019-02-02	81462	42.77
	ESSENCE	
TOTAL		42.77

JEANNETTE TREMBLAY

2019-02-25	27	120.00
	PANTOUFLES (MAISON D	
TOTAL		120.00

LAROCHE LETTRAGE ET GRAVURE

2019-02-06	9723	45.99
	PANNEAU (DIRECTION G	
2019-02-11	9728	1 179.64
	INTERDICTION FEUX D'	

TOTAL	1 225.63
-------	----------

LARUE

2019-02-21 1000041699	26.04
-----------------------	-------

ENS. BOULONS SÉCURIT

TOTAL	26.04
-------	-------

LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.

2019-02-20 279768	94.01
-------------------	-------

WASHER

2019-02-25 280184	4.60
-------------------	------

NUTS

2019-02-25 280312	123.56
-------------------	--------

FLAT - NUTS

TOTAL	222.17
-------	--------

LES CHEMINS DE FER

2019-02-25 14364	632.36
------------------	--------

ENTRETIEN PASSAGE À

TOTAL	632.36
-------	--------

LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.

2019-02-26 17052	1 184.59
------------------	----------

MAINTENANCE -RECHARGE

TOTAL	1 184.59
-------	----------

LES HUILES DESROCHES INC.

2019-02-25 00124853762	2 112.67
------------------------	----------

CHAUFFAGE ÉGLISE

2019-02-08 00124856563	1 575.54
------------------------	----------

CHAUFFAGE ÉGLISE

2019-02-22 00124859280	2 011.27
------------------------	----------

CHAUFFAGE ÉGLISE

TOTAL	5 699.48
-------	----------

LE SPÉCIALISTE DU STYLO - PAPETERIE
INC.

2019-02-08 626400	2 351.24
-------------------	----------

TABLE SALLE DE CONFÉ

TOTAL	2 351.24
-------	----------

LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT

2019-02-20 6504003693	1 208.32
-----------------------	----------

LOCATION (RÉPARATION

TOTAL	1 208.32
-------	----------

LUC DESLOGES

2019-02-28 0012976	2 414.48
--------------------	----------

HONORAIRES PLANS & D

TOTAL	2 414.48
-------	----------

LUMISOLUTION INC.

2019-02-25 344933-00	620.87
----------------------	--------

LUMIÈRES CASERNE

TOTAL	620.87
-------	--------

MACPEK INC.		
2019-02-14	10767387-00	15.70
	LUMIÈRES	
2019-02-12	11324408	101.92
	ALARME DE RECULE-MIR	
TOTAL		117.62

MAUDE BOUCHARD		
2019-02-01	561826	747.33
	DÉNEIGEMENT PATINOIR	
TOTAL		747.33

MRC DE CHARLEVOIX		
2019-02-12	5321	26.67
	INTERURBAINS ET SDA	
TOTAL		26.67

COUR MUNICIPALE MRC CÔTE DE BEAUPRÉ		
2019-02-27	CRF1900067	200.00
	DOSSIERS MATIÈRE CIV	
TOTAL		200.00

PIECES D'AUTOS G.G.M.		
2019-02-01	084-378935	17.04
	BOUGIES-BOLT DE SURE	
2019-02-04	084-379097	7.67
	GRAISSEUR	
2019-02-11	084-379613	13.01
	LUMIÈRES	
2019-02-11	084-379704	6.79
	FUSIBLES	
2019-02-12	084-379755	3.78
	FUSIBLES	
2019-02-15	084-379963	364.24
	BEARING GMC	
2019-02-15	084-380001	111.77
	DÉMARREUR (SOUFFLEUS	
2019-02-19	084-380286	21.89
	FOURNITURE	
2019-02-28	084-380925	2.58
	BOULONS (FREITH)	
TOTAL		548.77

NORTRAX QUÉBEC INC.		
2019-02-21	1165262	40.11
	FILTRE À AIR LOADEUR	
TOTAL		40.11

PG SOLUTIONS INC.		
2019-02-06	CESA30630	-1 126.76
	CRÉDIT ENTRETIEN ET	
2019-02-11	CESA30653	1 092.26
	ENTRETIEN ET SOUTIEN	
2019-02-19	STD35024	1 316.47
	ACTIVATION D'UN NOUV	
TOTAL		1 281.97

UNI-SELECT CANADA STORES INC.		
2019-02-05	1692-69489	18.44
	AMPOULES-FUSIBLE	
TOTAL		18.44

PRECISION S.G. INC		
2019-02-25	22291	870.09
	RÉPARATION FREITH (#	
2019-02-25	22292	1 986.77
	CYLINDRE NIVELEUSE	
2019-02-25	22293	3 679.20
	PIÈCE PÉPINE	
TOTAL		6 536.06

PROJCIEL ENR.		
2019-02-06	59534	1 943.00
	PORTABLE AGENT DE DÉ	
TOTAL		1 943.00

PUROLATOR INC.		
2019-02-01	440478519	4.78
	TRANSPORT PIÈCE	
2019-02-22	440669421	4.69
	TRANSPORT PIÈCES	
TOTAL		9.47

R.N. SPORT		
2019-02-25	27677	422.94
	RÉPARATION SOUFFLEUR	
TOTAL		422.94

ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2019-02-14	160567	1 231.38
	PEIGNE PLAT - LAME À	
TOTAL		1 231.38

CONSORTIUM ROCHE/EMS		
2019-02-04	0244752	14 617.07
	HONORAIRES ASSAINISS	
	Moins une retenue de 20 %	-2 923.41
TOTAL		11 693.66

SOLUGAZ		
2019-02-08	38467	694.27
	ENTRETIEN ÉCHANGEUR-	
2019-02-25	1604010164	1 114.99
	PROPANE	
2019-02-28	20055298	924.00
	PROPANE	
2019-02-25	20056026	794.08
	PROPANE	
2019-02-28	375432	68.30
	GANT DE NYLON ENDUIT	
2019-02-14	384589	377.47

REEMPLACER ALLUMEUR F		
TOTAL		3 973.11
<hr/>		
STGM ARCHITECTES		
2019-02-22 19291	RÉHABILITATION DE LA	5 395.21
2019-02-22 19368	RÉHABILITATION DE LA	1 529.17
2019-02-19 19756	RÉHABILITATION DE LA	1 989.07
TOTAL		8 913.45
<hr/>		
TRANSDIFF INC.		
2019-01-17 FF375191	CRÉDIT BEARING (FREI	-1 093.55
2019-01-21 FF377541	BEARING FREITH 1997	614.62
2019-02-26 FF41011	SHAFT (FREITH 1997)	986.85
TOTAL		507.92
<hr/>		
TRANSPORT ROCK BOUCHARD ENR.		
2019-02-25 221772	TRANSPORT PIÈCE	26.44
TOTAL		26.44
<hr/>		
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2019-02-27 9FD000029	ADHÉSION ANNUEL ENTE	9 375.00
2019-02-27 9FD000035	FORMATION POMPIER 1	2 922.91
TOTAL		12 297.91
<hr/>		
WURTH CANADA LIMITEE		
2019-02-07 23403532	COLLE FORTE-BROSSE -	407.82
TOTAL		407.82

SOUS-TOTAUX 53 FOURNISSEURS 126 598.76

Il est proposé par Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour février 2019, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.040319

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en février 2019, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règ. no 367.

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
POSTE CANADA	5183	80.23
FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	5184	2 840.25
OPÉRATION NEZ ROUGE CHARLEVOIX OUEST	5185	125.00
SYNDICAT CANADIEN DE LA	5186	961.13

MRC DE CHARLEVOIX	5187	114 688.43
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX	5188	155.22
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	5189	1 256.00
NORTRAX QUÉBEC INC.	5190	28 554.31
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	5191	104.22
GARAGE A. COTE	5192	1 110.20
CONSTRUCTION MP	5193	722.33
SERVICE DE TRAITEUR	5194	1 724.63
GROUPE ULTIMA INC.	5195	562.00
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	5196	2 756.72
EQUIPEMENT GMM INC.	5197	726.67
TRANSPORT R.J. TREMBLAY	5198	73.99
PRECISION S.G. INC	5199	2 166.43
ÉNERGIES SONIC INC.	5200	28 645.47
CONCEPTION GRAFIKAR	5201	9 599.26
BOUCHARD ET GAGNON	5202	2 191.69
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS	5203	8 288.40
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	5204	36.00
SIGMARCHITECTES	5205	5 390.89
BELL CANADA	5206	8 820.55
METAL PLESS	5207	85.95
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	5208	1 241.73
BIBLIO REGION DE QUEBEC	5209	4 360.96
SPCA CHARLEVOIX	5210	4 320.00
RICHARD SAVARD	5211	1 460.00
MEDIMAGE INC.	5212	103.22
GÉNIO	5213	2 920.65
TREMBLAY & FORTIN	5214	1 152.80
9077-2153 QUEBEC INC.	5215	1 655.30
9238-9253 QUÉBEC INC.	5216	68.81
9002-7210 QUEBEC INC.	5217	47 320.27
ACE, ACCENT CONTRÔLE ÉLECTRONIQUES INC.	5218	201.21
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	5219	80.44
ATLANTIS POMPE STE-FOY	5220	408.66
AUBERGE LA COURTEPOINTE	5221	17.25
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS	5222	995.66
CAMION INTERNATIONAL ELITE	5223	1 108.40
C.A.U.C.A.	5224	524.29
CERTIFIED LABORATORIES	5225	1 331.42
CHEZ S. DUCHESNE INC.	5226	271.05
CLINIQUE D'APPAREILS MÉNAGERS L.R.ENR.	5227	98.88
DECORATION SUZANNE INC	5228	91.79
DISTRIBUTION SIMARD INC.	5229	258.46
EDUC EXPERT	5230	4 642.69
FEDERATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS	5231	269.09
GROUPE ENVIRONEX	5232	114.98
GROUPE PAGES JAUNES	5233	69.46
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.	5234	390.92
HEBDO CHARLEVOISIEN	5235	586.37
LARUE	5236	385.29
LES EDITIONS YVON BLAIS	5237	169.05
LES EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	5238	168.27
LES HUILES DESROCHES INC.	5239	3 656.99
LOCATIONS GALIOT INC.	5240	3 267.59
MACPEK INC.	5241	626.50
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	5242	43.45
ORIZON MOBILE	5243	572.46
PAT MÉCANICK INC.	5244	1 330.84
PERFORMANCE FORD LTEE	5245	381.27
PG SOLUTIONS INC.	5246	3 237.60
PIECES D'AUTOS G.G.M.	5247	665.34
PUBLILUX INC.	5248	57.43
PUROLATOR INC.	5249	10.53
QUEBEC MUNICIPAL	5250	193.51
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.	5251	2 884.72
SOLUGAZ	5252	2 758.60
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	5253	1 273.08
STRONGCO	5254	90.27
TOURISME CHARLEVOIX	5255	1 080.77
TURBO EXPERT	5256	1 925.83
WURTH CANADA LIMITEE	5257	451.59
SOLPAK	5258	828.97
LANGIS LAGANIÈRE	5259	3 606.65
COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX	5260	100.00
CLUB CYCLISTE DE CHARLEVOIX	5261	1 000.00
VERONIQUE TREMBLAY	5262	50.00
MÉLISSA DUFOUR	5263	50.00
ALINE DUFOUR	5264	50.00
ANNICK BOUCHARD	5265	50.00
GENEVIEVE BOUCHARD	5266	50.00
MARILYNE GIRARD	5267	50.00
MARILYNE GIRARD	5267	-50.00
SANDIE BOUCHARD	5268	50.00
SANDIE BOUCHARD	5268	-50.00

ISABELLE SIMARD LAVOIE	5269	50.00
AUDREY DUFOUR	5270	50.00
VÉRONIQUE TREMBLAY	5271	50.00
MYLÈNE SIMARD & JACQUES LAVOIE	5272	50.00
JOANY TREMBLAY	5273	50.00
MÉLISSA PILOTE	5274	80.00

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
		260.49
BELL CANADA	3871	187.18
BELL CANADA	3871	-187.18
BELL CANADA	3872	377.98
BELL CANADA	3872	-377.98
BELL CANADA	3873	96.38
BELL CANADA	3874	194.64
BELL CANADA	3875	148.85
CARRA	3876	637.15
REVENU CANADA	3877	8 215.66
REVENU QUÉBEC	3878	20 787.80
DESJ. SECURITE FINANCIERE	3879	5 761.31
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	3880	28.80
BELL MOBILITÉ	3881	201.20
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	3882	549.41
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	3883	342.63
HYDRO-QUEBEC	3884	720.73
HYDRO-QUÉBEC	3885	2 711.92
DERY TELECOM	3886	54.62
DERY TELECOM	3887	57.43
DERY TELECOM	3888	91.93
TELUS MOBILITE	3889	246.97
VISA DESJARDINS	3890	3 533.56
VISA DESJARDINS	3891	367.76
VISA DESJARDINS	3892	4 659.40

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de février 2019 et comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

4.- Avis de motion & Règlement

4.1- Avis de motion – règlement no 620 (REPORTÉ)

4.1- Second projet du règlement no 620 – amendement au règlement de zonage no 603 (REPORTÉ)

5- Résolution

Rés.050319

5.1- SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont

prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$ \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité autorise Mme Caroline Marier à signer pour et en son nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

Rés.060319

5.2- Mandat – Expertise – Photos interprète

Attendu la nécessité de faire faire l'inventaire des photos aériennes disponibles depuis 1970 jusqu'à ce jour;

Attendu que dans les faits, indépendamment du débat juridique sur l'existence ou non du droit acquis, il y a eu des prélèvements de gravier sur le site, propriété de Lévesque Capital inc.;

Attendu que cela nous permettra de situer la date du début de l'exploitation et déterminera s'il y a eu abandon ou interruption d'exploitation sur un horizon de plus d'une année dans le contexte où la réglementation d'urbanisme, conformément à l'article 113 paragraphe 18 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, prévoit l'extinction d'un droit acquis lorsque l'usage est interrompu pour une année et plus;

Attendu que ce mandat est d'émettre une opinion motivée sur l'évolution, s'il y a lieu, de cette exploitation et de bien identifier s'il y a eu interruption d'usage pendant une période qui serait au-delà d'une année;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal donne mandat à la firme Consultants forestiers M. S. inc. pour le mandat décrit au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

Rés.070319

5.3- Facture no 5 - Consultant en développement

Attendu la réception de facture no 4 présentée par M. Langis Laganière, consultant en développement, en vertu du contrat qui lui a été confié par le conseil municipal et pour la période du 15 janvier 2019 au 14 février 2019;

Attendu que cette dite facture s'élève au montant de 3 605.30 \$, incluant les frais de déplacement;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement à M. Langis Laganière, consultant, pour un montant de 3 605.30 \$.

ADOPTÉE

Rés.080319

5.4- Programme d'aide à l'entretien du réseau local

Attendu les travaux effectués dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local ;

Attendu que la municipalité s'était vue accorder un montant de 5 723 \$ pour effectuer des travaux de correction de l'infrastructure routière :

Attendu que les coûts desdits travaux s'élèvent à un montant de plus de 5 723.00 \$:

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte le rapport des travaux effectués et des coûts reliés à ceux-ci, pour un montant de plus de 5 723.00 \$.

ADOPTÉE

Rés.090319

5.5- Adjudication refinancement – règlement no 330—468-252
Concordance et courte échéance relativement à un emprunt
par obligations au montant de 2 404 000 \$ qui sera réalisé le
25 mars 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 404 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
330	405 000 \$
468	1 991 800 \$
252	7 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 330, 468 et 252, la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement

des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD FLEUVE ET MONTAGNES (CHARLEVOIX)
2, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
BAIE-ST-PAUL, QC
G3Z 1L7

Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière ou son adjointe. La Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 330, 468 et 252 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Rés.100319

5.5-1 Émission d'obligations – règlements no 330, 468 et 252

Date d'ouverture :	11 mars 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 mars 2019
Montant :	2 404 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 330, 468 et 252, la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des

soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 mars 2019, au montant de 2 404 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

76 000 \$	2,05000 %	2020
79 000 \$	2,10000 %	2021
81 000 \$	2,20000 %	2022
84 000 \$	2,35000 %	2023
2 084 000 \$	2,45000 %	2024

Prix : 98,65800 Coût réel : 2,74217 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

76 000 \$	2,05000 %	2020
79 000 \$	2,10000 %	2021
81 000 \$	2,20000 %	2022
84 000 \$	2,35000 %	2023
2 084 000 \$	2,45000 %	2024

Prix : 98,56190 Coût réel : 2,76446 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

76 000 \$	2,10000 %	2020
79 000 \$	2,15000 %	2021
81 000 \$	2,20000 %	2022
84 000 \$	2,30000 %	2023
2 084 000 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,00100 Coût réel : 2,84783 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 404 000 \$ de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Rés.110319

5.6- Contrat de déneigement – Ministère des Transports du Québec
V/Dossier : 7185-16-4504
Contrat no : 850904061

ATTENDU que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est partie à un contrat avec le ministère des transports du Québec relatif au déneigement, déglacage et fourniture des matériaux;

ATTENDU que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite qu'un ajustement dudit contrat à la hausse pour la saison hivernale actuelle (218-2019);

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande au Ministère des Transport, par la voie de son représentant, M. Patrice Foster, un ajustement dudit contrat de déneigement afin de pallier les coûts supplémentaires d'achat de sel de déglacage et générés par le nombre record de centimètres de neige reçus pour cette saison hivernale et des coûts supplémentaires en essence et diesel qu'elle à assumer pour assurer un service sécuritaire et adéquat.

ADOPTÉE

Rés.120319

5.7- Contrat de déneigement – Le Fief

Attendu le contrat intervenu entre la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et la compagnie 9002-7210 Qc inc. le 6 octobre 2017, relatif au déneigement, déglacage et fourniture des matériaux nécessaires pour le secteur du « Le Fief », pour la saison hivernale 2017/2018;

Attendu que ledit contrat pouvait être renouvelé pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020;

Attendu que le conseil avait renouvelé pour la saison 2018/2019;

Attendu que le conseil municipal n'entend pas renouveler ce contrat pour la saison 2019/2020;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la compagnie 9002-7210 Qc inc. sera avisée par courrier recommandé, du non renouvellement du contrat relatif au déneigement, déglacage et la fourniture des matériaux nécessaires pour le secteur du « Le Fief ».

ADOPTÉE

Rés.130319

5.8- Application de la réserve – Frais d'émission – règlement no 330/468

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal affecte la réserve du règlement no 330 et celle du règlement no 468 pour assumer les frais d'émission du refinancement de ces dits règlements et mentionnés à la résolution no 100319.

ADOPTÉE

Rés.140319

5.9- Comité d'harmonisation – Mandat

Il est proposé par Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal donne le mandat suivant au comité d'harmonisation :

- Étude des commerces de proximité à être installés au Massif via le village de Petite-Rivière;
- Évaluer le nombre de logements nécessaires à Petite-Rivière-Saint-François, à court, moyen et long terme, pour l'année 2020 et les suivantes (familles-personnes seules-couples sans enfant), cibler le type de résidences nécessaires (condo, maisons mobiles, logements 2 ½, 3½, 4 ½;
- Évaluer le profil des employés qui seront embauchés au Massif;

ADOPTÉE

Rés.150319

5.10- Comité consultatif en développement - Mandat

Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal donne mandat suivant au comité consultatif en développement :

- Mise à jour du plan d'action 2012/2020;
- Mise à jour de la trousse de bienvenue offerte aux nouveaux résidents;

Rés.160319

5.11- Demande de certificat d'autorisation de changement d'usage 13-15, chemin du Versant – centre de services communautaires – zone H-13 – en vertu du règlement sur les P.I.I.A

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation de changement d'usage de l'immeuble du 13 et 15 chemin du Versant, par et pour *Les Sommets Charlevoix*, pour fin d'usage de centre de services communautaires tel qu'autorisé en zone H-13 et décrit, plus spécifiquement, à l'article 15.17.2 du Règlement de zonage 603;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du règlement de zonage l'usage de centre de services communautaires est assujéti au règlement sur les P.I.I.A et une demande pour un tel usage doit faire l'objet d'une recommandation du Comité en vertu de ce même règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN tel usage a été inscrit, en 2005, au précédent règlement de zonage numéro 169 par la voie du règlement d'amendement numéro 316;

CONSIDÉRANT QU'UN tel usage a été réintroduit au nouveau Règlement de zonage 603 en vigueur depuis le 10 mai 2018 et que cet usage est toujours autorisé pour la zone où se situe l'immeuble du 13 et 15, chemin du Versant;

CONSIDÉRANT QUE les opérations reliées à un centre de services communautaires ont lieu depuis l'amendement réglementaire de 2005, cet amendement ayant été adopté suite à une demande du précédent gestionnaire de ce développement de villégiature;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire que les opérations de ce centre soient sanctionnées par l'octroi d'un certificat d'autorisation de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les activités administratives, de services et commerciales se déroulent au rez-de-jardin du bâtiment à savoir, notamment mais non spécifiquement, l'accueil et réception pour le site, un espace de type « dépanneur », des espaces sanitaires (douches et toilettes);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme, après étude du dossier, fait le constat suivant, soit :

- Le bâtiment et les aménagements récréatifs existants rencontrent les objectifs visés du règlement sur les P.I.I.A pour un centre de services communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande conditionnellement à ce que les activités administratives, d'accueil et de réception, et de dépanneur demeurent uniquement au rez-de-jardin du bâtiment;

En conséquence : Il est proposé par Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte en partie la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme, soit la demande conditionnellement à ce que les activités administratives, d'accueil et de réception, et de dépanneur demeurent uniquement au rez-de-jardin du bâtiment.

ADOPTÉE

Rés.170319

5.12- La Débâcle 2019 - Charlevoix

Attendu que La table Agro-Touristique de Charlevoix tiendra le 6 avril 2019 à l'Hôtel & SPA Le Germain leur souper bénéfice annuel;

Attendu que cet événement souligne la débâcle des glaces et ainsi l'arrivée du printemps;

Attendu que cet événement est la seule source de financement de l'organisme et leur permet de poursuivre le développement de leurs programmes « Route des Saveurs » et « Certification Terroir Charlevoix »;

Attendu le coût du billet individuel au montant de 129 \$;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepterait de participer à ce Souper Gala au profit de la table Agro-Touristique de Charlevoix;

Qu'une vérification sera faite au préalable avec la table Agro-Touristique, à savoir, si des commerces de Petite-Rivière-Saint-François en font partie.

ADOPTÉE

Rés.180319

5.13- Accès Petite Rivière - versement subvention

Il est proposé par Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le versement au montant de 10 000 \$ à Accès Petite Rivière pour l'année 2019;

Que le poste budgétaire no 02 59000 991 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.190319

5.14- Comité multi-ressources – conseil d'administration

Attendu la nécessité pour Petite-Rivière-Saint-François de siéger sur le conseil d'administration du comité multi-ressources;

Attendu que Mme Francine Dufour siégeait sur ledit comité;

Attendu que Mme Dufour indique que ce siège serait plus adapté aux tâches reliées à l'agent de développement;

En conséquence : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal mandate l'agent de développement de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François pour siéger sur le comité Multi-ressources de la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉE

Rés.200319

5.15- Demande d'utilisation de l'eau potable – Alimentation – usine mobile de béton

Attendu la demande de l'intendant, à l'effet d'utiliser l'eau potable à partir de la borne incendie située à l'entrée du site, à l'entrée de la nouvelle rue publique et menant au futur immeuble du Club Med;

Attendu qu'une rencontre s'est tenue le 21 février 2019, à Québec, où étaient présents; M. Gaétan Boudreault et M. Raynald Paré, technicien senior en alimentation d'eau potable et étant la personne ayant conçu les plans de distribution de l'eau potable;

Attendu que lors de cette rencontre, M. Paré a mentionné que le système d'aqueduc actuel permettait l'utilisation de l'eau potable pour alimenter une usine mobile de béton pour les besoins de la construction de l'immeuble du Club Med;

Attendu qu'à la suite de cette dite rencontre et constat, une autre s'est tenue le 27 février, au bureau du chantier de l'intendant, en présence de messieurs Marco Blais, Daniel Gagnon, Mathieu Brouard et Gaétan Boudreault;

Attendu que lors de cette rencontre il est convenu ce qui suit :

- Alimentation de l'usine mobile de béton pour un débit prévisionnel de +/- 400 l/min (capacité de la borne : 800 l/min);
- En cas de force majeure (feu), la sécurité incendie aura priorité sur l'utilisation de l'eau;
- Le débit d'eau est estimé sur besoin d'alimentation de l'usine de 200 l/m³ de béton à produire;
- Les résultats des tests d'eau effectués sur le réseau d'aqueduc de la municipalité à l'automne 2018 pourront être fournis à l'intendant pour conformité au laboratoire;
- Des frais d'utilisation estimé à 0.003 \$/l sera applicable pour l'utilisation et consommation électrique occasionnée;
- Un estimé hebdomadaire de la quantité d'eau utilisé pourra nous être fourni par la municipalité en fonction de la quantité consommée actuellement par les citoyens;
- L'Intendant s'occupera de fabriquer un abri isolé temporaire autour de la borne pour éviter le gel;

- Une valve située à l'intérieur de l'abri sera installée par la municipalité pour fermer la borne et il leur sera possible d'installer un compteur d'eau à la suite;
- Une vérification sera effectuée pour l'installation temporaire sur bande riveraine du cours d'eau relocalisé d'un tuyau d'alimentation en eau de 3 po. Isolé/chauffé vers l'usine mobile ainsi que pour une alimentation électrique pour chauffage vers l'abri sur la borne;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la demande de l'Intendant et selon ce qui est indiqué au préambule de la présente résolution à l'exception de la modification suivante :

- Les frais d'utilisation seront de 0.005 \$/l applicable pour l'utilisation et la consommation électrique occasionnée, et inclura également les frais de gestion du dossier;

Que le service des travaux publics procédera à l'installation du robinet de vanne et du diffuseur, mais que les achats nécessaires seront effectués par l'Intendant;

Que tous les bris pouvant survenir, soit gèle de conduite, contamination due aux opérations de l'Intendant sur le réseau d'aqueduc municipal et toutes les causes pouvant y être attribuées seront à l'entière responsabilité de l'Intendant qui devra en assumer les conséquences et les coûts rattachés;

Que lors d'un incendie, l'amenée d'eau sera interrompue pour prioriser les besoins d'eau en incendie;

Qu'il est entendu qu'advenant un bris au réseau d'eau potable ou à toutes installations qui viendraient momentanément empêcher la distribution d'eau potable à l'Intendant, la municipalité n'assumera aucune obligation autre de fournir de l'eau à l'intendant;

Que lors des premières utilisations de l'eau, l'intendant devra communiquer avec le contremaître municipal, monsieur Gaétan Boudreault;

Qu'un protocole d'entente interviendra entre les parties;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE

Rés.210319

5.16- Hydro Québec – Prolongement réseau souterrain

Attendu la proposition d'hydro Québec de procéder à l'ajout d'un poteau sur la rue Principale et visant à alimenter le secteur Club Med en sous-terrain;

Attendu l'étude de la proposition faite par M. Gaétan Boudreault, contremaître et s'en disant satisfait;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, sur recommandation de son contremaître municipal, accepte la demande d'hydro;

Que le conseil municipal toujours sur recommandation de M. Boudreault, demande à Hydro Québec de porter une attention particulière lors des travaux sous la fondation de la rue afin que le réseau d'aqueduc ne soit pas fragilisé face au gèle en raison de ses travaux.

ADOPTÉE

(M. Jérôme Bouchard quitte la table)

Rés.220319

5.17- Directives de changement

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, sur recommandation de M. Bruno Perron, chargé de projets pour le projet d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et d'assainissement pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, accepte les directives de changement suivantes :

	DEMANDES DE CHANGEMENT	MONTANTS
DC-C-08	Bergeron Modification de la captation du sanitaire à gravitaire	3 623.37
DC-C-16	GP Accotement à modifier	13 378.75
DC-C-71	Puits Maillard Nature des sols différente - Pose clôture	3 722.17
DC-C-78	GP Travaux de décontamination	2 198.08
DC-C-95	GP Pavage accotement et bordure devant #1383-1385	1 028.50
DC-C-97	Piste cyclable Stabilisation de talus #2 (DC-25)	2 703.29
DC-C-99	Étangs Installation de portes additionnelles aux clôtures	2 359.90
DC-C-100	GP Prolongement du ponceau 600 mm près du #civique 1399	1 309.10
DC-C-101	Bergeron Ajustement des entrées #2 et #4	371.96
DC-C-105	Étangs Déplacement du regard R-27	789.33
DC-C-107	Bergeron Enlèvement du «té» de la borne-fontaine	993.46
DC-C-109	GP Enlèvement d'une roche	588.79
DC-C-110	Percement du regard RS-1	117.38
DC-C-111	R3 Conduit électrique non-indiqué aux plans	815.36
DC-C-112	Étangs Conflit des conduites entre RS-28 et RS-27	1 704.32
DC-C-113	Étangs Prolongement drain intérieur du bassin #1	237.64
DC-C-114	Piste cyclable Captation des eaux du terrain privé	563.48
DC-C-115	GP Réparation bris d'aqueduc	1 646.26
DC-C-116	Puits Maillard Localisation conduit 600V	724.23
DC-C-118	GP Racc/répar pluv. et sanitaires #1422 et #1404	2 002.57
DC-C-119	Principale Racc/répar aqueduc en carlon 25 mm	186.21

DC-P- Maillard Chauffe-eau du bâtiment (510.00)
123 technique

TOTAL : 40 554,15 \$

# DC	Description	Montant
DC-C-106	Ch. accès Étangs Remblai classe B	8 698.40
DC-C-108	GP Présence sols et mat. organiques	3 268.16
DC-C-117	Bergeron Déplacement aqueduc #2 et #35	1 136.58
DC-C-121	Serv P-VF Racc temp aqueduc RSE-7 et CG-14	5 694.72
	TOTAL	18 797,86\$

ADOPTÉE

(M. Jérôme Bouchard revient à la table)

Rés.230319

5.18- Concernant l'exécution de jugements obtenus par la municipalité par la vente des immeubles sous contrôle de justice

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu un jugement final de la Cour municipale de la MRC de La-Côte-de-Beaupré le 13 septembre 2018 au dossier numéro 18-90005-5 qui condamne la partie défenderesse à payer les taxes dues à l'égard d'un immeuble inscrit au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a également obtenu un jugement final de la Cour municipale de la MRC de La-Côte-de-Beaupré le 11 octobre 2018 au dossier numéro 18-90007-9 qui condamne la partie défenderesse à payer les taxes dues à l'égard d'un ensemble d'immeubles inscrits au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE les parties défenderesses, malgré ces jugements, n'ont pas acquitté leurs obligations financières envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'ordonner l'exécution de ces jugements par la vente sous contrôle de justice des immeubles à l'égard desquels des taxes municipales sont dues à la Municipalité conformément à la Loi;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la vente sous contrôle de justice des immeubles à l'égard desquels des taxes municipales sont dues en exécution des jugements mentionnés au préambule de la présente résolution;

QU'à cette fin, les huissiers du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette sont mandatés pour procéder à l'exécution des jugements par la vente sous contrôle de justice conformément à la Loi, notamment en procédant à la vente de gré à gré des immeubles;

QUE l'huissier du cabinet Paré, Ouellet, Bigaouette qui sera en charge de procéder à cette vente sous contrôle de justice est autorisé aux termes de la présente résolution à accepter toute offre d'achat d'un prix équivalent ou supérieur au montant minimum fixé en conformité avec la Loi pour la mise à prix de chacun des immeubles;

QUE les avocats de la Municipalité, de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, sont mandatés afin de fournir, si requis, toute l'assistance juridique nécessaire à l'huissier qui procédera à la vente sous contrôle

de justice afin de permettre à la Municipalité de récupérer les taxes municipales dues à l'égard de chacun desdits immeubles.

ADOPTÉE

Rés.240319

5.19- Carrefour Plein Air Petite-Rivière

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte les plans et le devis présentés par Duo Désign pour l'aménagement terrain et par Luc Desloges, architecte, pour l'abri à être construit dans le cadre du projet Carrefour Plein Air Petite Rivière ;

QUE le conseil municipal autorise les appels d'offres pour la réalisation du projet, dont un public, via le SEAO, pour l'aménagement du terrain et un autre, sur invitation pour la construction de l'abri ;

Que les plans et devis seront au préalable soumis au ministère pour approbation et suivi.

ADOPTÉE

Rés.250319

5.20- Bâtiment de service – Parc des Riverains

Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François retient le projet préliminaire présenté par Lafond Architecte et visant à bâtir un observatoire rappelant un phare, tel que celui présent, mais plus élevé ;

QUE le concept proposé donnera plus d'espace au niveau 1 pour y ajouter du rangement en plus des deux salles de bain qui seront réaménagées de manière à rendre leur accès plus intime et protégé des intempéries ;

QUE le niveau 2 propose une terrasse d'observation couverte, ouverte vers le fleuve, mais fermée vers la montagne, ce qui permettra aux gens de s'asseoir et de déguster leur repas à l'abri du soleil, des vents et des intempéries et tout en ayant une vue sur le Fleuve ;

QUE le niveau 3 propose une terrasse ouverte sur 360° à 20 pieds du sol, permettant une vue complète sur le Fleuve et la montagne;

QUE l'escalier extérieur permettra une accessibilité en tout temps sans avoir à gérer la sécurité des lieux et permettant l'observation de la vue du large tout en montant ou en descendant;

QUE le conseil municipal donne mandat à Lafond, Côté, architectes, pour la préparation des plans et devis pour appel d'offres.

ADOPTÉE

Rés.260319

5.21- Bacs semi-enfouis – demande d'aide financière

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire débiter un projet pilote, soit l'installation de bacs semi-enfouis dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Protection des paysages** :

- Beaucoup plus esthétique que les bacs de métal
- Facilite l'intégration architecturale et leur conception s'intègre très bien au paysage

- Diminuer le nombre de bacs longeant les rues du développement « Le Versant Immobilier ». Location touristique en majorité.
- Ne requiert aucun enclos

- **Salubrité**

- Les bacs dégagent beaucoup moins d'odeur (Casse-croûte du quai, rue du Quai achalandée)
- Diminuera considérablement le nombre des déchets qui se retrouve dans les fossés de ce développement, au fleuve, sur la rue du Quai, sur la plage
- Collecte hebdomadaire

- **Diminuer les plaintes lors du déneigement**

- Permettra de gagner de la place sur les rues lors du déneigement. Lors d'une tempête de neige, les petits bacs (360 litres) se retrouvent renversés par les camions de déneigement
- Optimiser la collecte des matières résiduelles

Attendu que les coûts rattachés à ce projet pilote s'élèvent à 10 000 \$ par bac et excluant l'aménagement extérieur avec bordure (pavage, recyclé, pavé unis, béton);

Attendu que 3 bacs à être installés sur le projet immobilier « Les Sommets Charlevoix », secteur où nous comptons le plus de résidences de tourisme et que 2 bacs seraient installés aux abords du Casse-croûte du quai;

Attendu que Mme Isabelle Tremblay, responsable du dossier des matières résiduelles pour la MRC de Charlevoix nous indique l'ouverture du conseil des maires à participer financièrement à ce projet pilote;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande au conseil des maires de la MRC de Charlevoix, une participation financière à ce projet pilote dont les objectifs rencontrent ceux de la MRC de Charlevoix.

ADOPTÉE

Rés.270319

5.22- Entente Hydro-Québec – Parc entrepreneurial

Attendu la demande de la municipalité à Hydro-Québec pour une nouvelle installation électrique pour le 126, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François;

Attendu que l'alimentation de l'installation électrique sera permanente;

Attendu que les conditions de service fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris leurs termes et définitions donc qui s'appliquent à la présente entente;

Attendu que les travaux sont pour le prolongement d'une ligne triphasée sur 481 mètres en arrière lot sans adduction d'eau avec poteau accessible avec camion nacelle;

Attendu l'estimation du coût des travaux, soit 55 116.00 \$ avant taxes;

En conséquence : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature de l'entente d'évaluation soumise par Hydro Québec et portant le numéro DCL-22398380;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à la présente entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Rés.280319

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en février 2019

Il est proposé par Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en février 2019.

ADOPTÉE

7- Courrier de février 2019

8- Divers

Rés.290319

8 a) Forum Jeunesse – appui à la demande d'aide financière

Il est proposé par Olivier Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne son appui à la demande de Forum Jeunesse dans leur demande déposée au Fonds de développement des territoires de la MRC de Charlevoix;

Que le conseil municipal donne son accord à l'effet de verser directement à Forum Jeunesse Charlevoix Ouest, le montant de la subvention qui sera accordée.

ADOPTÉE

Rés.300319

8 b) Abrogation – résolution no 260518

Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François abroge la résolution no 260518.

ADOPTÉE

Rés.310319

8 c) Offre de service – Formation - coaching

Attendu la proposition déposée par Formation pour le coaching afin d'accompagner la directrice générale et le contremaître municipal à l'élaboration des documents et procédures suivantes :

- Descriptions des tâches
- Évaluation de rendement- employés – directrice générale.
- Élaboration du manuel des employés

Attendu l'évaluation des coûts pour réaliser l'ensemble des interventions et que le nombre d'heures total se situera entre 69 et 83 heures, soit des honoraires entre 12 075 \$ et 14 525 \$ plus les taxes applicables, les frais de déplacement à .50 cent/km et les frais de repas sur présentations de pièces justificatives;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la proposition déposée par Formation au comité en ressource humaine, composé de Mme Marie-Ève Gagnon et de M. Serge Bilodeau et nommé par résolution du conseil municipal;

Que ces coûts n'étant pas prévus au budget 2019, ils seront pris à même le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE

Rés.320319

8 d) Denys Forgues – Coaching de gestion

Attendu la proposition déposée par M. Denys Forgues pour le coaching en gestion pour accompagner la directrice générale et le contremaître municipal afin d'améliorer leurs pratiques de gestion et de soutenir l'équipe en place;

Attendu la description du coaching proposé par M. Forgues :

- Écouter et bien cerner les préoccupations et les besoins des gestionnaires au regard des nouvelles attentes du conseil;
- Faire prendre conscience des attitudes et comportements à adopter pour être un gestionnaire inspirant pour son équipe;
- Accueillir les préoccupations, les difficultés rencontrées et les bons coups suite à l'expérimentation des nouvelles habiletés de gestion;
- Développer l'approche gestionnaire coach en mettant l'accent sur l'importance de l'écoute active par le questionnement;
- Offrir des conseils sur les stratégies à adopter, les pratiques de de gestion, (savoir-être, savoir-faire et savoir-dire) et la résolution de problème;

Attendu que plusieurs propositions contractuelles sont suggérées;

Attendu que le conseil municipal retient l'option B, soit une banque de 80 heures;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Serge Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte la proposition déposée par Denys Forgues au comité en ressource humaine, composé de Mme Marie-Ève Gagnon et de M. Serge Bilodeau et nommé par résolution du conseil municipal;

Que ces coûts d'honoraires, encore inconnus pour l'instant et n'étant pas prévus au budget 2019, seront pris à même le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

Transmis au conseil municipal

Rés.330319

11- Levée de l'assemblée

À vingt et une heure, la séance est levée sur proposition de M. Jérôme Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Gérald Maltais, maire

Francine Dufour, d.g.